

Les éco-délégués au cœur de la démocratie scolaire

La rentrée 2020, avec notamment la publication de « Huit mesures pour l'EDD » place les éco-délégués au premier plan de la démocratie scolaire. Rencontre avec Léda Carret, CPE, déléguée Académique à la Vie Lycéenne et Collégienne

Comment s'organise la démocratie scolaire ?

Elle commence dans chaque classe avec les délégués de classe, parmi lesquels sont élus ensuite au niveau de l'établissement les membres du CVC ou du CVL qui éliront leurs représentants élus au conseil d'administration. Vient ensuite, le CAVL,



(Conseil Académique à la Vie Lycéenne). Enfin à l'échelle du territoire, il y a le CNVL (Conseil National à la Vie Lycéenne).

Les membres du CAVL sont au nombre de 20 auxquels s'ajoutent leurs 20 suppléants.

A l'image des élections départementales ou régionales, tout le territoire est représenté. Ainsi, avons-nous pour chaque bassin une représentation équitable. Quant au Conseil National de la Vie Lycéenne, comme chaque académie, la nôtre compte deux élus. Il s'agit d'un binôme mixte et deux suppléants.

Quelle est la place des éco-délégués dans la démocratie scolaire ?

De nombreux établissements avaient déjà des éco-délégués. La grande nouveauté cette année, est leur présence dans toutes les instances. Ils ont un rôle à tous les niveaux.

Elu, désigné ou volontaire dans sa classe, un éco-délégué s'empare de problèmes, fait réfléchir la classe. Cet élève, fille ou garçon, porte souvent un intérêt particulier aux questions du dérèglement climatique. Contrairement aux délégués de classe, son rôle n'est pas de représenter ses camarades. Il est porteur de message. Il engage les autres dans l'action à l'échelle de l'établissement. Dans le cadre du CVC ou CVC, il impulse pour l'établissement des actions concrètes qui peuvent concerner la réduction, le tri des déchets, la biodiversité, par exemple. Il peut aussi mesurer l'impact des actions dans l'établissement.

Les missions sont différentes au niveau du CAVL. Les élus doivent impulser des projets à dimension académique et réfléchir à leur diffusion sur tout notre territoire. Ils s'interrogent par exemple sur le rôle des éco-délégués dans les classes, ils construisent des outils afin de permettre aux éco-délégués de se mobiliser dans leur établissement. Lorsque cela est possible, ils peuvent même avoir un rôle de formateur. Cet objectif se met en place, tâtonne et avance. Une formation d'éco-délégués a déjà été conduite par Lenzo di Placido sur son bassin.

Sur le plan national, la problématique des éco-délégués prend une autre dimension. Les élus sont appelés à dialoguer directement avec le ministre. Ce qui leur a permis de co-construire la circulaire du 28 août 2019 qui légalise la

présence d'éco-délégués dans les établissements. Certes, il y avait des établissements pionniers qui avaient des éco-délégués, désormais c'est une obligation inscrite dans les textes. Leur existence a un cadre légal et obligatoire.

Comment le CESER des jeunes est-il né ? Quelles sont ses missions ?

Le CESER de la Région Rhône-Alpes s'est emparé de la problématique du Développement durable au printemps lorsque les lycéens étaient dans la rue, parce qu'il fallait les écouter.

Après une phase de consultation et un travail conduit avec la Région, le CESER des jeunes a été créé, il enrichit la démocratie scolaire. Il a commencé son travail avec son premier thème de préoccupation : le développement durable. Les échanges se font par Internet, ce qui évite les différentes contraintes liées aux déplacements, de plus un questionnaire en ligne permet de recueillir les avis du plus grand nombre. En décembre, le premier questionnaire concernait la restauration scolaire : un domaine financé par la Région. Il y a eu beaucoup de retour et de nombreuses actions sont possibles.

Le CAVL sera invité au prochain CESER pour établir des préconisations sur la restauration collective lesquelles seront votées par l'assemblée et seront donc contraignantes. Il s'agit d'un réel vote qui montre que la démocratie scolaire est vraiment prise en compte. Les décisions prises passeront donc par la loi et auront plus de poids.

Le président de la Région AURA s'est engagé à faire voter trois préconisations pour une restauration plus éco-responsable, plus durable sur le territoire. On peut penser à l'obligation d'achat locaux, une intégration accrue de produits bio, de l'interdiction des couverts en plastique.

Quel est votre rôle ?

Le rôle premier du DAVLC est d'organiser et de dynamiser la vie lycéenne et collégienne sur le territoire académique. J'interviens dans l'organisation des instances lycéennes notamment dans la préparation et l'animation des réunions du CAVL. J'installe et supervise les projets des lycéens élus. Je suis un relais de leur parole auprès du Recteur de l'académie.

Je supervise aussi les élections au CVL. Je peux accompagner les établissements dans la mise en place des projets des lycéens. Interlocuteur privilégié des élèves dépendant des lycées, lycées professionnels et EREA, j'informe le recteur sur les attentes, besoins et propositions des lycéens. Un axe important de la mission est de contribuer au rayonnement de la vie lycéenne et collégienne dans l'académie. J'encourage ainsi les jeunes à s'engager et à prendre des responsabilités afin qu'ils deviennent acteurs dans leurs établissements. Je participe également à l'information sur les droits et libertés des élèves : liberté d'association, de réunion et d'expression (droits de publication et d'affichage), dans le respect de la réglementation en vigueur et de la charte de la laïcité.